

0190041

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Articles L 311-1 à L 334-1
Articles R 311-1 à R 334-3
Du Code des Procédures Civiles d'Exécution

CLAUSES ET CONDITIONS
auxquelles seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur,
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire
de TOULOUSE 2, allées Jules Guesde,
les biens ci-après désignés.

ALA REQUETE DE :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE LA TERRASSE SIS 41-47 RUE LARTET / 9-13 RUE MANSENCAL / 2-4-7-9-10-12-16-18-20-21-23 RUE DAKAR 31500 TOULOUSE représenté par son syndic en exercice la société FONCIA TOULOUSE, SAS au capital de 150.000 € immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro B 331 496 240, ayant son siège social 4 avenue de GALILEE, CS 23243, 31131 BALMA, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, dûment habilité à cet effet et domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant **Maître François MOREAU**, Avocat au Barreau de TOULOUSE, 12, place du Salin 31000 TOULOUSE, lequel est constitué à l'effet d'occuper sur les présentes poursuites de saisie-immobilière et leurs suites.

AU PREJUDICE DE :

SCI x

PROCEDURE

Agissant en vertu :

De la copie exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE en date du 9 novembre 2017, actuellement définitif,

L e SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE LA TERRASSE SIS 41-47 RUE LARTET / 9-13 RUE MANSENCAL / 2-4-7-9-10-12-16-18-20-21-23 RUE DAKAR 31500 TOULOUSE a, suivant acte de la SCP VALES GAUTIE PELISSOU, Huissier de Justice à TOULOUSE, en date du 22 novembre 2019

fait notifier un commandement de payer valant saisie à :

SCI xx prise en la personne de son représentant légal en exercice domicilié en cette qualité audit siège,

D'avoir dans le délai de huit jours à payer au créancier à l'acte, entre les mains de l'huissier de Justice ayant charge de recevoir, ou encore entre les mains de l'Avocat constitué, sus dénommé et domicilié,

La somme de 4.918,27 € suivant décompte ci-dessous arrêté au 17 janvier 2019 :

- principal	3.443,32 €
- intérêts au taux légal du 25/01/2017 au 04/11/2019	646,16 €
- intérêts à courir du 05/11/2019 jusqu'au règlement définitif	MEMOIRE
- Dépens jugement du 9 novembre 2017.....	323,19 €
- Frais d'exécution.....	505,60 €
- Les frais de la présente procédure	MEMOIRE

Sous réserves et sans préjudice de tous autres dus, notamment des intérêts échus depuis la date de l'arrêté de compte mentionné au commandement valant saisie au jour du paiement effectif, ainsi que du principal, droits, frais de mise à exécution.

Ledit commandement contenant en outre toutes les énonciations prescrites par l'article R 321-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution et la déclaration qu'à défaut de paiement desdites sommes dans le délai de huit jours, la procédure afin de vente de l'immeuble se poursuivra et qu'à cet effet, le débiteur sera assigné à comparaître à une audience du Juge de l'Exécution pour voir statuer sur les modalités de la procédure.

Ce commandement n'ayant pas été suivi d'effet, a été publié au service de la publicité foncière de TOULOUSE (1^{er} bureau) le 3 janvier 2020, volume 2020 S, numéro 1 et un état hypothécaire sur cette publication a été délivré par Monsieur le Comptable des Finances Publiques du Service de la Publicité foncière de TOULOUSE (1^{ER} bureau) le 6 janvier 2020.

Par acte de la SCP VALES GAUTIE PELISSOU, Huissier de Justice à TOULOUSE en date du 26 février 2020, **la débitrice saisie a été assignée à comparaître à l'audience d'orientation du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de TOULOUSE fixée au JEUDI 2 AVRIL 2020 à 9 heures.**

Conformément à l'article R 322-10 alinéa 1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, sont joints au présent cahier des conditions de vente :

- la copie de l'état hypothécaire délivré le 25 JUIN 2019,
- la copie de l'état hypothécaire délivré le 6 JANVIER 2020 sur la publication du commandement de payer valant saisie,
- la copie de l'assignation délivrée au débiteur le 26 FEVRIER 2020 pour l'audience d'orientation ci-dessus fixée.

DESIGNATION DES BIENS :

Dans un ensemble immobilier situé à TOULOUSE (31), 41-47 rue Lartet, 9-13 rue Mansencal , 2-4-7-9-10-12-16-18-20-21-23 rue Dakar, figurant au cadastre rénové de ladite commune sous les relations suivantes :

SECTION	NUMERO	LIEUDIT	CONTENANCE
836 BD	270	10, rue de Dakar	3 ha 55 a 14ca
836 BD	30	rue de Mansencal	1ha 06a 35ca

Certifié conforme au centre des impôts fonciers de TOULOUSE.

LE LOT N°554 :

Au rez de chaussée du bâtiment P, un cellier portant le numéro 11 du plan, représentant les 4/100000èmes des parties communes générales,

LE LOT N°575 :

Au 1er étage du bâtiment P, un appartement de type 1 portant le numéro 8 du plan, représentant les 130/100000èmes des parties communes générales.

LE LOT N°1171:

Dans la cour un parking portant le numéro 240 du plan, représentant les 5/100000 èmes des parties communes générales.

Ledit immeuble ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété contenant état descriptif de division reçu par Maître AMIEL, notaire à TOULOUSE, en date des 30 mars 1973, publié au service de la publicité foncière de TOULOUSE (1er bureau) le 29 juin 1973, volume 1433, numéro 1, modifié selon acte recititatif reçu par Maître AMIEL, notaire à TOULOUSE, le 25 avril 1978, publié au service de la publicité foncière de TOULOUSE (1er bureau) le 13 juin 1978, volume 4196, numéro 4.

Ainsi au surplus que lesdits biens et droits immobiliers existent, s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, dépendances et circonstances, droits de propriété, de mitoyenneté et autres pouvant y être attachés, sans aucune exception ni réserve.

ORIGINE DE PROPRIETE :

Ledit immeuble appartient à la SCI xxx pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître Xavier POITEVIN, notaire à TOULOUSE (31) contenant vente en date du 16 mars 2001, publié au service de la publicité foncière de TOULOUSE (1er bureau) le 23 mars 2001, volume 2001 P, numéro 3783.

RENSEIGNEMENTS D'URBANISME :

Maître François MOREAU, Avocat au Barreau de TOULOUSE, 12 place du Salin 31000 TOULOUSE, a reçu de la Mairie de TOULOUSE les renseignements d'urbanisme en date du 26 février 2020 ci-après annexés.

DESCRIPTION DES BIENS :

Maître MOREAU Avocat à TOULOUSE (31000), 12, place du Salin 31000 TOULOUSE, a reçu de la SCP VALES GAUTIE PELISSOU, Huissier de Justice à TOULOUSE (31), un procès-verbal descriptif en date du 26 février 2020 ci-après annexé.

DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Maître MOREAU Avocat à TOULOUSE (31000), 12, place du Salin 31000 TOULOUSE a reçu du Cabinet CEFAA, Cabinet d'Expertises, les diagnostics techniques ci-après annexés :

- un état relatif à la présence de termites en date du 26 février 2020,
- un rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante en date du 26 février 2020,

- une attestation de superficie « loi carrez » en date du 26 février 2020,
- un diagnostic de performance énergétique en date du 26 février 2020,
- un état des installations électriques intérieures des immeubles à usage d'habitation en date du 26 février 2020,
- un rapport de l'état de l'installation intérieure de gaz en date du 26 février 2020
- un état des risques naturels miniers et technologiques en date du 26 février 2020